L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 25 JUILLET 1885.

Spectacles, Bals, &c.

FORT ESPAGNOL.

J. J. McGRATH.........Directeur

A partir de SAMEDI, 18 Juillet 1885.

Tous les soirs et les Mercredis et Samedis en matinée, la

TROUPE D'OPÉRA ST-QUENTEN. 40 VOIX.

MADAME FAVART,

avec Mme St-Quinten dans sept rôles distincts.

Prix des places—Sièges d'orchestre 50cts ; amphithéâtre, 25 cts ; galerie, 10 cts ; matinées, 25 cts, pas de sièges réservés. Bureau de location ouvert de 9 heures a. m. à 4 p. m. à la gare du chemin de fer du Fort Espagnol.

AVIS SPÉCIAL.—Les trains marcheront promptement toutes les 20 minutes après 7 heures du soir. Pas d'infraction à cette règle. Prix du trajet, aller et retour, 15 cts. 18juil—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

Homme sérieux, comptable de première classe, parlant et écrivant les trois langues, cherche place. Bonnes références. Adresser "Correspondant" office de l'ABEILLE. 16juil—6t.

A LOUER.

A louer—Une belle maison en bois, à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser à H. HEHNERT, 74 Tchoupitoulas. 12juil—2sem

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 20 avril

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.........Président
CHAS. H. DOLSEN.........Vice-Président
CHAS. E. RICE.........Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice,
Joseph Hohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10juil85—1an

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé audessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices, dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

'LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du :

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,	......	25,000
1 Lot de ...	10,000,	......	10,000
2 Lots de ...	6,000,	......	12,000
5 Lots de ...	2,000,	......	10,000
10 Lots de ...	1,000,	......	10,000
20 Lots de ...	500,	......	10,000
100 Lots de ...	200,	......	20,000
300 Lots de ...	100,	......	30,000
500 Lots de ...	50,	......	25,000
1,000 Lots de ...	25,	......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

[signatures : G. T. Beauregard — J. A. Early]

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Denis vs. Adolph Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,573—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park et les rues Calhoun, Magazine et Constance, et connu comme îlet numéro vingt-huit de Burtheville. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un plan du dit îlet numéro vingt-huit, dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel B. Fairchild, passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 23 août 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation due au plaignant, la somme de cent quarante trois 75/100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous les frais de l'affaire et de la vente, et toutes les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différents billets à ordre datés du 22 octobre 1884, tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante-trois 75/100 piastres et payables respectivement à douze et vingt-quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en concurrence avec la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 24 octobre 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, non aliénando, et payera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dûe et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dûe, sera payé au comptant et les pro ratas desdits billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3,10,17,24,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante-douze pieds six pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-[illegible] pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent vingt-quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu B. J. West, à une vente du Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Eveline J. Green vs Mme Louisa A. Kendall, numéro 2836 au dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 23me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-inclus décrits ont été acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hercules, maintenant Remparts, Calliope, Clio et White, désigné par la lettre "G", sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854.

La première portion de terre mesure trente-quatre pieds de face, plus ou moins, à la rue Hercules, maintenant Remparts, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui divise la dite portion de terre de la propriété adjacente vers la rue Calliope, sur une profondeur de cent quatre-vingt-treize pieds onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Clio et mesure soixante-trois pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la rue Clio, sur une profondeur sur la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds neuf pouces dans le fond, le divisant de la portion de terre premièrement décrite.

Les deux dites portions de terre forment une partie d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Carl Kohn, par acte pardevant T. O. Starke, notaire en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, conformément à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. Gubernator de John O. Terry, conformément à un acte pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 109, fol. 680, ainsi que l'usage d'une portion de terre sur laquelle l'ouverture de la rue White est projetée jusqu'à ce qu'elle soit ouverte par les autorités de ville des rues Clio et Calliope.

Etant la même propriété acquise par John O. Terry & Sons de John L. Gubernator, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 2 mars 1880, enregistré au bureau des transferts, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Et syndic dans la susdite affaire.
30 juin—30—7,14,21,28—1er août

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashbey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le lot numéro treize dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, St-Thomas et Rousseau, ayant une façade de Trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de Cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—août 4.

Goëlette à vendre par le Shérif Civil

Dans l'affaire de

Hopley E. Anderson versus Jas. E. Sutton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,609—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La coque et la coupe de la goëlette appelée "Mary Magdaline," de la Nouvelle-Orléans, du port de trente-six 15/100 tonneaux ou environ, avec ses mâts, son beaupré, ses voiles, canots, ancres, câbles, cordages, poulies, meubles et tous les accessoires y appartenant.

La dite goëlette appelée la Mary Magdaline est enregistrée dans le port de la Nouvelle-Orléans dans les termes suivants :

Permanent — R. B. C.
Enrolment No. 54. — Official number — Numerical letters — 16371.

Enrolment in conformity to title L "Regulation of Vessels in Domestic Commerce" of the Revised Statutes of the United States.

Telle qu'elle se trouve maintenant à la tête du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 juin—25 juil 2 9 16 23 28

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Oscar Allen, autorisée, vs W. C. Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans. No 3,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roxier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, à mon entrepôt No. 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet VENDREDI, 31 juillet 1885, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles, d'après inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée,

Conditions : comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité.
21 juil—21, 27, 31.

Successions de Louisa Werner, femme de Frederick Hecker, et de Frederick Hecker (consolidées.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 10,490 et 11,323. —Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr, administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juil—21,25,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville), désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit : les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes : les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes ; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
21 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke et Thompson vs. les héritiers de John F. Callahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,630—En vertu d'un writs de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze de l'îlet borné par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, le vingt-sixième jour de mars 1849, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 56 du livre de Plans, et désigné également par le même numéro sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 21me jour d'octobre 1850, et déposé dans le livre de plans No 5, en l'étude de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville ; le dit terrain mesure, au pied américain d'après les dits plans trente-et-un pieds et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu John F. Callahan de Eugène Rochereau d'après un acte passé pardevant John Claiborne, anciennement notaire en cette ville le 30 octobre 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant un montant suffisant pour satisfaire les réclamations du demandeur, à savoir la somme de mille dollars avec huit pour cent d'intérêt par an du 14 mai 1884, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat, tous les frais de procès et de vente et les taxes dues sur la propriété.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement de deux différents billets à ordre, datés 14 mai 1884, à son ordre et endossés par feu John F. Callahan, chacun des billets pour la somme de mille piastres et payables respectivement à un et deux ans de date avec intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque sur la dite propriété, conjointement avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 mai 1884 ; il devra en outre assumer toutes les obligations du premier acte d'hypothèque et ne pas aliéner, et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation des plaignants avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dûe et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dûe, sera payé au comptant et les pro ratas desdits billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juillet—2,9,16,23,30—août 4

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,865—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Greenville et dans l'îlet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Felicia et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Felicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou îlet de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hero jr, notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 août 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. H. Walsh vs. Edward Hickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,230.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement rendu dans la Division D. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 11,665, en faveur d'Edward Hickey et contre James L. Bradford pour $150 et les frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et paiera comptant le montant des frais d'impressions, honoraires du shérif, du greffier, etc., se montant à environ cinquante ($50) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil 15, 21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2018.—En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un an crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de non-aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui s'intitule : "Louisiana Artesian Well Company", dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune, payable en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de corporation sont donnés au Bureau de Direction de trois actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait tous les procès légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermenté, dit que les parties à cet acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été ce jour enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 214.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé : GEO. GUINAULT, Sous-Annotateur.

8juil—8,15,22,29—5août

LEON OUEYROUZE.

GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

37 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Coffee-Stand au Marché Français. Charles Kuhn vs. Peter Kuhn et als.

No 14,614—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 4 août 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Marché Français, à l'encoignure des rues Ursulines et Levée, en vertu d'un jugement rendu et signé le 16me jour de juillet 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B de la dite Cour—

Le privilège du Excelsior Coffee-Stand, avec toute l'installation. Aussi, la cuisine et tous les ustensiles se trouvant au No 297, rue Decatur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22juil—22 28 août4

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133.

Maison haute en briques rue Robertson, No. 230.

Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A., maintenant en congé, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds ... pouces de largeur sur la ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet renfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Ste Anne, Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions.—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niefe.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 22, compris entre les rues Derbigny, Laharpe, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant

L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.

30juin—4 juil 11 18 25 1er août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14 139.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Melissa Wilkins, veuve de Henry Lehmann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juil—25,29—2août

Succession de Mme Charles J. Carrière

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 6 487—Division C—Attendu que Emile Dieth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Charles J. Carrière, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juil—24,28, août 2

Succession de Jacob Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14 347—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19juil—19 23 28

Succession de Wm P. Converse Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 391—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de tuteur présenté par Edward W. Converse, tuteur des enfants mineurs de Wm. P. Converse Jr, décédé, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19juil—19,23,28

Succession de François Lange Crais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14 944—Division ...—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lange Crais décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19juil—19 23 28

Succession de Joseph West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,745—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Robert McMillan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 juil—19 23 28

Succession de Mme Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,943—Division ...—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19juillet—19,23,28

Finley & Grant vs. Julius Friendlick, —No 6391.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI 25 juillet, 1885, à 11 heures A. M., en face de mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

ALFRED RAJ...,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
14 juillet—21,25

Succession de Esau Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14 791—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Esau Carter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juil—16 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile du district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, dossier No 13,806, pour le compte de la succession de W. Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 10, borné par les rues Rempart, Bassin, Douane et Bienville, désigné par le No 2 et mesure, au pied français 33 pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin, sur une profondeur qui s'étend d'une rue à l'autre au travers de l'îlet, de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois connue comme No 31 rue N. Remparts, occupée par un ferblantier, avec une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec un bail verbal, du 1er octobre 1885, à $20 par mois, et une maison en briques à double étage connue comme No 30 Nord Bassin, avec bâtisse en briques à deux étages dans le fond, louée à $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt à 8 pour cent, du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant le non aliénando, d'assurance et honoraires d'avocat en cas de procès, hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur, etc. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juil—11 19 26 août 2 9 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains nus près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la susdite succession, à savoir :

1. Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur un côté, 100 pieds 11 pouces sur l'autre ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'îlet borné par les rues Maurepas, Encampement, Fortin et Sauvage ; les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25juil—25, 1,8,15,22,29

Meubles, bijoux, cheval et wagon.

Succession de Anna Maria Gleich, épouse décédée de Marcellus Bellande.

No 14,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—LUNDI, 3 août 1885, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 16 juillet 1885, à la résidence de la défunte, No 94 rue Quatrième (Fourth) entre les rues Annunciation et Chippewa—

Tous les meubles dans la dite maison consistant en meubles de salon, chambre à coucher, pendules, chaises, etc.

Un lot de bijoux consistant en bague en diamants, etc.

—Aussi—

Un cheval, wagon et harnais.

Conditions—Comptant.
23juil—23 29 3 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de valeur pour bâtir, Rue Magazine, entre Delord et Poeyfarré.

Vente en partage.

Dans l'affaire de Anna D. Biscoe vs. John M. Simms et als.

No. 14,396.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde de l'Hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1885 et signé le 16 juin 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Delord, Camp et Poeyfarré, et désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan dressé par Edward Gothiel voyer, en date du 25 mars 1849, annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella notaire en cette ville, le 10 mai 1849 ; les dits lots se touchent et mesurent chacun, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles au pied américain. Etant la même propriété acquise par Bennett Biscoe et Thomas Simms de Henry E. Martin, d'après un acte passé pardevant R. Brennan, notaire en cette ville, le 13 avril 1853.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juin—20 27—4,11,18,25 juil

PAR B. ONORATO,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Dans l'affaire de Mme Katie Patterson et als. vs. Mme Winnie Redmond et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No. 14,353.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, le 24 juin et signé le 29 juin 1885, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un terrain dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 et mesurant 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à deux étages, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant porter les clauses usuelles de transfert de la police d'assurance et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

1 juil—1 11 18 25 août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Dominique Terriault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 14,440.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No. 79, qui est compris entre les rues Elmire, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No. 19 du dit îlet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Elmire sur la profondeur comme suit : le lot No. 19 a 150 pieds et la dite moitié No. 18 a 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 juil 4 11 18 25 août ...

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Cinquième District.

Successions de John Mahoney et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,393.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 juin 1885, je procéderai à la vente des propriétés suivantes, à savoir :

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 2 et maintenant par le lot No 3 de l'îlet No 16, nouveau plan de ville du dit district, mesurant 30 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 3 et 112 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, sur la ligne de côté du lot No 2.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 26, borné par les rues Delaronde, Olivier, Pètre et Verret ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit îlet, mesurant, chacun, 32 pieds de face à la rue Peter sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement d'encoignure de valeur dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St-Denis et Huitième. Succession de Mme Christina Rothand, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terrain dans l'îlet borné par les rues Harmony, St-Denis, Septième et St-Patrick, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St-Denis" ayant un grand four presque neuf, et pouvant cuire six barils de farine, deux bâtisses en bois. L'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les cars des rues Dryades et Remparts passent devant la porte et la rue en face de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante-quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur, à l'ordre de et endossés par lui, tous datés du 31 janvier 1885. Deux payables à un an après date, et les deux autres payables deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885 par quels billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 juin—28—juil 4,11,18,25—août 1er.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Poydras.

Succession de Frank R. King.

No 703—25me Cour de District Judiciaire pour la paroisse Vermillion, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. DeBaillon, juge de la dite Cour de District Judiciaire, en date du 10 janvier 1885, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B, qui se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot C, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire, No. 5 rue Carondelet. 5 juil—5,18,25—août 1.8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No. 447 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bassin, Terpsichore et Euterpe ; le terrain étant un lot adjacent à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage, No 337 rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Dryades, Remparts et Melpomène. Le terrain est composé de deux portions de terre et commence à 100 pieds de l'encoignure de la rue des Remparts ; il mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

12juil—12, 25—1, 8, 15 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District.

John Roehm, Jr., vs. John Roehm, Sr., et als.

No 8893.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de juin 1885 et signé le 16me jour de juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 7 borné par les rues Levée, Jersey et Leontine et l'Avenue Peters, désignés comme les Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'Avenue Peters et 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et la rue Levée. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison seule sur les lots Nos 4 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet No 11 borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste pour un crédit d'un et deux ans en billets divisés en coupons portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.

5 juil—5 18 25 août 1

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Succession de Lawrence F. Barrett.

No 11,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 juillet 1885, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Bienville et ..., composée de ... lots de terre, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, dans l'îlet No. 15, sur un plan dressé par Hedin et St-barbaum voyers, en date du 14 novembre 1853, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan No 28, livre 5. Les dits lots se touchent et mesurent, ensemble, 270 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 39 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue St David, 327 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 345 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du reste du dit îlet No 15, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, St. Victor, New Carrollton Avenue, St. David et Conti, composé de treize lots de terre, désignés par les Nos 1 à 13, inclusivement, sur un plan dressé au bureau de M. Gernon, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face sur la rue Conti, 215 pieds de face sur la rue St David, 52 pieds de face sur la rue St. Victor (Avenue Carrollton) et 330 pieds de face sur la ligne qui le divise de la balance du dit îlet vers la rue Bienville ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et avantages qui y appartiennent ou qui y ont été acquis, comme étant la même propriété acquise de feu L. F. Barrett à acquis par achat de Mme Joséphine Jouty ... et als, par acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 7 juin 1872. Ces deux portions de terre forment tout l'îlet borné par les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, Conti et St. David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur avec les clauses de "non aliénando", garanti 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, les bâtisses et améliorations devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et les polices transférées au vendeur ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,25, août 1,8,15,22

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses créanciers. } No. 14,859, Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Joseph Dunbar soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 25e jour de juillet 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic ; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10 juil—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

J. H. H. Hedges vs. Ses créanciers. } No 14,7..., Division D.

ORDRE DE COUR.—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. H. Hedges soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant Joseph D. Taylor, Esq. notaire en cette ville, MARDI, le 28me jour de juillet 1885, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred. D. King, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1885.

Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 juin—3fen30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons vs. Leurs Créanciers. } No. 13,573, Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de J. O. Terry & Sons et J. O. Terry, O. F. Terry & W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu MARDI, le 4me jour d'août 1885, à 11 heures du matin, pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, à l'effet d'autoriser le syndic dans cette affaire (Thomas Duffy, shérif civil) à louer la Scierie appartenant aux insolvables et pour voter et déterminer si les termes à crédit ou au comptant seront vendues les propriétés foncières appartenant aux insolvables.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1885.

[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées et vacantes d'une très grande valeur

—DANS LES—

Premier, Deuxième, Troisième, Cinquième et Septième Districts.

Coin des rues Commune et Camp.

Magasin en briques à trois étages.

NOS 45 ET 47 RUE DECATUR, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

DEUX MAGASINS EN BRIQUES A QUATRE ÉTAGES.

COIN DES RUES REMPARTS ET TOULOUSE.

RÉSIDENCE DE FAMILLE, EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES AVEC MANSARDE.

DEUX ILETS DE TERRE RUE DU CANAL.

RUE TONTI, ENTRE LA PROMENADE CARONDELET ET LA RUE ST-PIERRE.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

PROMENADE CARONDELET, ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

LOT VACANT SUR LA PROMENADE CARONDELET.

RUE ESPAGNE, ENTRE LES RUES MOREAU ET VICTOIRE.

LOT VACANT.

ONZE MORCEAUX DE TERRE SUR LE CHEMIN GENTILLY.

DEUX ILETS DE TERRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

UN ILET DE TERRE DANS LE CINQUIÈME DISTRICT.

SEPT LOTS DE TERRE DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Ernest H. Samory contre Claude P. Samory et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,351.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 juin 1885 par l'Hon A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu les propriétés ci-après décrites :

Premier District.

1. UN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Commune, St-Charles et Gravier formant le coin des rues Camp et Commune. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur et face de 54 pieds sur la rue de la Commune, borné dans le fond par la propriété de H. W. Montgomery, et de l'autre côté par celle de Mme Krumbaar, comprenant tout le lot désigné comme No. 1, sur un plan dressé par L. E. Reynolds déposé comme plan No 171 dans le Livre des Plans de Theodore Guyol, notaire de cette ville, et toute cette portion d'allée marquée sur le dit plan, et qui est comprise dans l'extension des lignes sur le côté du dit lot No. 1, jusqu'à la ligne du lot No 2 sur le dit plan appartenant à H. W. Montgomery. Le rez-de-chaussée de la dite propriété est en ce moment sujet à un bail, au taux de deux cents piastres ($200) par mois, payables mensuellement, et expirant le 1er octobre 1885. Le second et le troisième étage sont loués à raison de soixante-cinq piastres ($65) par mois, sans bail. Les locataires ont le privilège d'y rester jusqu'au 1er octobre 1885.

2. UN ILET DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Rendon et Hagan Avenue ou rue St-John, désigné comme le No. 671, mesurant, selon la carte de la ville, 312 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Euphrosine et autant sur la rue Calliope, 269 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue Rendon, et 269 pieds sur la rue St-John ou Hagan Avenue.

Deuxième District.

3. DEUX LOTS DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. A. d'Hemécourt, député voyer, en date du 19 mars 1855, déposé en l'étude de H. B. Cenas notaire et compris dans l'îlet borné par les rues Decatur autrefois Vieille-Levée, Chartres, Bienville et Douane. Les dits lots ont les dimensions suivantes : Le lot No. 1, 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 23 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 2 touche au No 1, il a 19 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, 19 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux magasins en briques à quatre étages, connus par les numéros municipaux 45 et 47 rue Decatur. Les dits magasins ... pareille à gaz et lustres non compris dans la vente.

4. UN LOT DE TERRE avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par le No 1 sur un plan annexé devant A. E. Bienvenu, notaire, le 23 novembre 1858 ; il mesure environ 23 pieds de face rue des Remparts, sur une profondeur et façade de 77 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue Toulouse. Les améliorations se composent d'une belle résidence en briques à trois étages avec mansarde.

5. UN ILET DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, St James et Carrollton Avenue, composé de 29 lots, désigné comme le No. 57, mesurant 338 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Canal, 310 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue St James ou rue Pierce, et 314 pieds 6 pouces 6 lignes de face à Carrollton Avenue, sur le plan No. 22 du livre de plans No 7 dressé par Olivier et Martin, déposé le 1er mai 1867 au bureau de A. Ducatel, notaire.

6. UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et David, composé de 18 lots et mesurant 303 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue du Canal, 231 pieds 9 pouces, 7 lignes de face à la rue Douane, 314 pieds 6 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 313 pieds 4 pouces de face à la rue David, d'après un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'Etude de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 22, Livre de Plans No 7.

7. UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 32, borné par les rues St Pierre, Tonti, Promenade Carondelet et Miro, désigné par le No. 5, sur un plan dressé par ... Voyer, le 10 octobre 1844, déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, sur 95 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté et 84 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 6.

Les améliorations comprennent une maison en bois avec cuisine, louée à raison de $5 par mois.

8. UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 32 borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 15, sur un plan dressé par F. N. Tourne, architecte, déposé le 6 mars 1855 en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 28 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 141 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16 et 143 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Tonti, formant le coin des rues Promenade Carondelet et Tonti. Les améliorations comprennent une maison en bois louée à $5 par mois.

9. UN TERRAIN situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No. 32, borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 18 sur un plan dressé par F. N. Tourne, architecte, déposé le 6 mars 1855, en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet, 29 pieds 11 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 134 pieds 8 pouces de l'autre.

Troisième District.

10. UN TERRAIN situé dans le troisième district de cette ville, faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le No. 2, sur un plan dressé le 21 avril 1869, par A. Persac, architecte déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

11. ONZE MORCEAUX DE TERRE situés dans le troisième district de cette ville, sur le Coteau de Gentilly, dans cette paroisse, à peu près cinq milles de distance de la Cathédrale, du côté droit en partant de la ville, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé le 25 avril 1858, par Alexandre Castaing, et déposé pour référence en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire. Les dits morceaux de terre mesurent chacun un arpent ou 191 pieds de face au Chemin de Gentilly et 20 arpents ou 3834 pieds de profondeur, au pied américain. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont contigus le lot No. 2 attenant à la propriété de J. B. Hursey, le lot No. 12 à celle de Mlle Marie Poupelin, le lot No. 2 à celle de J. B. Hursey, le lot No. 5 à celle de Louis Lambert (moins la portion cédée et vendue au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile).

12. UN ILET, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, composé de 28 lots, désigné par le No 35, borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union, Stephen, Girard ou Pelopidas, d'après un plan du 29 décembre 1836 de John Schreiber, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

13. QUATRE ILETS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Washington, d'après un plan du 12 décembre 1836, déposé par L. Surgi, déposé en l'étude de C. Foulon, représentant F. Seghers, alors notaire, désignés par les Nos 7, 8, 11 et 12. L'îlet No 7 se compose de 24 lots et est borné par les rues Delery, Pillié, Magistrat et Virtue ; l'îlet No 8 se compose de 24 lots et est borné par les rues Pillié, Canonge, Virtue et Magistrate, l'îlet No 11 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Pillié, Canonge et Magistrate, et l'îlet No 12 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Delery, Pillié et Magistrate.

Cinquième District.

14. UN ILET DE TERRE, composé de 26 lots, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, à environ 1 1/2 mille de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un plan de John Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvellier, notaire, borné par les rues Columbus, Orléans, Shepard Row et Odeon.

Septième District.

15. SEPT TERRAINS situés dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 dans l'îlet 95 A. bornés par l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés proportionnellement, si on l'exige, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, et 8 pour cent par un intérêt éventuel garanti par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec toutes les autres clauses et conditions usuelles. Savoir les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885. En cas de poursuites judiciaires, pour le recouvrement des paiements des billets non payés à maturité la clause de 5 0/0 pour frais d'avocats sera mise à exécution. Ils devront faire assurer les propriétés et en transférer la police, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur, sur le montant de l'adjudication, pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juil—8,11,18,25—1,8août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Buvette, installations, liqueurs, installations de gaz, Ranges, tableaux, meubles, effets mobiliers.

Mme Veuve John Brossart vs Michael Müller.—Dossier No 12,882.—Pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1885, à 10 1/2 heures A. M., au local, à l'encoignure des rues Gravier et Front, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, absent en congé, en date du 22 juillet 1885, dans l'affaire de Mme Veuve John Brossart vs Michael Müller, Dossier No 12,882, à l'encan, il sera vendu—

Les installations de buvette, de gaz, comptoirs étagères, Range, etc., liqueurs, vins, tableaux, meubles et effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour.

Conditions comptant avant livraison.

23 juil—à la date

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Felicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme lot No 7 sur un plan de J. Pilié, en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre, acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Theo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 140 rue Melpomène, comprennent une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No. 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec B. J. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey de la ville de Baltimore conformément à un acte pardevant ..., notaire le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur, au pied français, de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme le No 1 conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey, pardevant Robt. J. Kerr, notaire en date du 9 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 182 rue Annunciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juil—18,25—août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Anna Bischof et d'Emile Bonquois.

No 11,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C. ; et

dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs. Louis Bonquois Sr. et autres.

No 14,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu le 15 juillet 1885 et rendu dans la première affaire ci-dessus intitulée et secondement conformément à un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et le 27 juin 1885 et signé le 2 juillet 1885, dans l'affaire ci-dessus mentionnée en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet 53, borné par les rues Roman, St Louis Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25, mesurant, chacun, mesure américaine 27 pieds de façade rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849 et déposé au bureau de J. R. ... ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent en même temps que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons cottages doubles en bois désignées par les Nos. 305 307 et 309 rue Conti ayant allées latérales et sont louées $10 par mois chacune ; sont bien localisées et très désirables comme maisons de résidence et constituent un bon placement productif.

2° La maison de résidence en bois à un étage désignée par le No 432 de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Miro, Bienville, Tonti et Douane. Le terrain porte le No 2 d'après un plan par acte passé par devant O. de Armas, notaire, en avril 1866, d'après lequel le dit terrain mesure 27 pieds, 1 pouce de façade rue Bienville sur 106 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à un étage portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/2 comptant, le reste à un an de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. L'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurances transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et la prime non échue remboursée. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente ; 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juil—18 25 août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix sur l'Avenue St-Charles, côté Ouest, entre les rues Bloomingdale et l'Avenue Henry Clay, avec magnifique jardin, arbres fruitiers et arbres donnant de l'ombre.

Dans l'affaire de H. J. Mullen, vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,781.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 2 juillet 1885 et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cette propriété de choix est située dans une des meilleures et des plus pittoresques parties du Sixième District, dans l'îlet borné par les Avenues St Charles et Henry Clay et des rues St Patrick et State, désignée comme une portion de terre dans les limites ci-dessus décrites conformément à un plan de J. A. D'Hemécourt, en date du 3 mai 1877, annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 5 mai 1877, d'après le dit plan, la propriété mesure 196 pieds 1 pouce sur la rue St-Charles, 162 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, 470 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue State, et 416 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne vers l'Avenue Henry Clay et est subdivisée en douze lots, comprenant les Nos 11 à 22 inclusivement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent ce joli cottage en briques substantiellement construit, ayant un grand corridor de centre, galeries de face et de derrière, salon, salle à manger et bibliothèque, chambres à coucher bien aérées et parfaitement finies, chambre à bain, mansarde, cuisine et dépendances habituelles. Dans le jardin se trouve une grande variété d'arbustes rares et de beaux arbres donnant de l'ombrage ainsi que des orangers, des figuiers et autres arbres. Cette admirable résidence touche à celles de MM. Dupré et Byrne, et mérite de fixer l'attention des capitalistes, en quête de résidence de choix de même que de placement sûr et rémunératif.

Conditions—Six mille piastres ou plus comptant au gré de l'acquéreur ; la partie à crédit à douze mois pour billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant la clause de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant ; les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets ; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juil—5,11,18,25—1,8août.